Centre Technique de la Forêt Communale

(CTFC)

RAPPORT DE LA TROIXIEME FORMATION DES CFC A LOMIE

Centre Technique de la Forêt Communale
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN ; Tél: ***(00237) 22 20 35 12*** *;*
Email : ***CTFC_Cam @ yahoo.fr ;*** *www.****foretcommunale-cameroun.org***

Agence canadienne de développement international

Elaboré par :

PETER RABUS (AT DED)

NGOUGOURE AJARA (Stagiaire CTFC)

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ATELIER DE FORMATION DES CHEFS CELLULES DE FORESTERIE COMMUNALE :

Dans le cadre du Programme d'Appui à la Foresterie Communale du Cameroun (PAF2C), le CTFC (Centre Technique de la Forêt Communale) organe technique de l'ACFCAM (Association des Communes Forestières du Cameroun), est chargé d'encadrer les communes partenaires dans la gestion des ressources forestières.

Sur la base d'une analyse des besoins de formation des acteurs impliqués dans la gestion des forêts communales réalisée conjointement avec la GTZ ProPSFE, le CTFC a identifié la nécessité de création et de renforcement des capacités des communes, spécifiquement les organes techniques appelées communément « les cellules de foresterie communale » (CFC), chargés de la gestion des forêts communales. A cet effet, la troisième formation rentre dans le cadre de la composante 2 qui a pour objectif d'aménager et gérer durablement les forêts communales.

2. L'objectif de la formation :

- L'objectif général de la formation est de faire acquérir aux chargés de la gestion de la forêt communale, les connaissances, aptitudes et attitudes afin qu'ils concourent de manière efficace à la mise en œuvre de la foresterie communale.

2.1 Objectifs spécifiques :

1. Renforcement des capacités au sujet « création des comités paysans forets (CPF), leurs rôles et l'interaction entre CPF et CFC » (répétition suite deuxième formation) ;
2. Renforcer les capacités des apprenants sur le processus APV/ FLEGT, important pour une gestion transparente d'une forêt communale (FC)
3. Renforcer les capacités des participants au sujet de l'inventaire multi ressource, base pour l'élaboration d'un plan d'aménagement (PA)
4. Renforcer les capacités des participants au sujet de l'inventaire d'exploitation, base pour le permis d'exploitation d'une assiette annuelle de coupe (AAC)
5. Faciliter les échanges d'expérience et de problématiques entre les apprenants de communes différentes
6. Donner des connaissances des bases sur le VIH et genre aux apprenants

3. Participants :

Les principales cibles de la formation étaient les chefs de cellule de foresterie Communale. Les participants étaient au nombre de 13 dont 11 hommes et une femme représentant les communes suivantes : Messondo, Ndikiniméki, Batouri, Dimako, Doumé, Lomié, Messamena, Mindourou, Salapoumbé, Yokadouma, Nguti Bélabo, Gari-Gombo.

Photo 1 : Les participants présents à l'atelier de formation (hôtel de ville de Lomié)

3. 1 Déroulement de la formation :

La formation s'est déroulée en 5 jours (du 27 septembre au 02 octobre 2010) en présence du Sous-préfet et du maire à l'hôtel de ville de Lomié et s'est articulée autour des points suivants :

- Ouverture officielle de la formation ;
- La formation proprement dit.
- La formation proprement dite ;
- Les travaux des groupes et la restitution.

Pour chaque phase a contribué a l'atteinte des objectifs et aux résultats attendus a différent niveau du déroulement de la formation.

Trois discours ont été prononcés pendant la cérémonie d'ouverture de la formation

Photo 2 : Discours du Sous-préfet de Lomié *Photo 3 : Discours du Maire de Lomié*

Tous ces discours de circonstances figurent en annexe de ce rapport.

4- Méthodes de la formation des chefs de cellules de foresterie communale.

Après la présentation faite par l'une des formatrices, les incompréhensions et les questions sensibles étaient discutées en plénière, de sorte que tout soit clair dans la tête des uns et des autres. Les méthodes participatives utilisées pendant la formation était dominées par les travails en groupes, le brainstorming et les présentations et discussions en plénière. Pour les travaux de groupe, les participants ont été divisés en trois(03) groupes. Cette répartition s'est faite au harsard en prenant le soin de ne pas laisser les CFC de Dimako, Gari Gombo et Yokadouma (dont les forêts communales sont en cours d'exploitation) dans le même groupe afin que les autres bénéficient de leur expérience. Un accent a été mis sur les résolutions pratiques. Un ensemble des techniques d'animation/facilitation, caractéristique de l'approche de visualisation dans la planification participative a été valorisé pour la gestion efficiente de l'atelier.

Photo 4 : Groupe de travail I

Photo 5 : Groupe de travail II

Photo 6 : Groupe de travail III

Bilan de l'évaluation des CFC à l'issu de la deuxième formation a Messondo

Le contenu de cette évaluation était une révision et spécification de la deuxième formation.

En effet, c'est au regard de l'évaluation des CFC, et des réactions au terme du brainstorming que quelques faiblesses ont été identifiés. Il s'agissait ici de déterminer les points sur lesquels les membres des CFC n'avaient pas bien assimilés à la deuxième formation de Messondo. Deux points ont alors été ainsi identifiés :

- L'élaboration du PAO de la cellule de foresterie communale :
- La budgétisation des activités.

Il a donc fallu s'attarder encore sur ces points des exercices pratiques en groupes de travail, pour permettre aux CFC de mieux assimiler ces notions.

Module : Rappels sur la démarche de mise en place des CPF et leur rôles ; et l'interaction entre CFC et CPF

Formatrices : Jana SCHINDLER et Clémentine FAPA

Objectif du module CPF :

L'objectif de ce module était d'apporter une lumière aux difficultés rencontrées pendant la réalisation des devoirs découlant de la 2ème session de formation de Messondo d'une part ; et d'autre part de véhiculer les prochaines étapes de l'accompagnement des CPF par les CFC.

Résultats attendus :

Comme résultats attendus, les participants devraient au sortir de cette formation :

- Bien maîtriser la démarche de la mise en place et l'accompagnement des CPF, élaborée par le CTFC
- Posséder les outils facilitant la mise en œuvre des activités dans leurs communes respectives
- Pouvoir bien expliquer aux exécutifs communaux la nécessité pour la mise en place des CPF
- Bien identifier les besoins de renforcement des capacités des CPF existants
- Etre bien édifier, afin d'assurer la fonctionnalité et la pérennité des CPF crées et existants

Déroulement des travaux et résultats obtenus

1. rappels de la formation de Messondo

En plénière des cartes ont été distribuées pour permettre à chaque participant de donner brièvement le contenu des enseignements de Messondo ; et aussi d'inscrire les attentes vis-à-vis de la présente formation. Ainsi tous les points de la formation de Messondo ont été rappelés :

- Définition et cadre réglementaire des CPF
- Organisation et fonctionnement des CPF
- Composition et processus de mise en place des CPF

Les principales attentes qui ont été formulées à côté sont relatives aux points suivants :

- Les mécanismes de financement des CPF ;
- L'accompagnement des CPF après leur mise en place ;
- Clarification des rôles et responsabilités des CPF ;
- Organisation et fonctionnement des CPF (stratégies, documents, etc.) ;
- Rôles des différentes parties prenantes dans le processus de mise en place des CPF ;
- Rappel de la formation de Messondo (pour les nouveaux Belabo et Gari Gombo).

Il ressort des attentes exprimées qu'il ya un grand besoin de rappeler certains points qui avaient déjà été abordés à Messondo ; besoin déjà pressentit auparavant, au regard de l'exécution des devoirs et des entretiens avec quelques CFC. De toute façon résultats attendus intègrent déjà d'une façon ou d'une autre à au moins 90 % ces attentes.

Tableau 1 :….

Catégories des problèmes	**Description**	**Que faire pour y remédier ?**	**Qui et comment ?**	**Observations**
Problèmes relatifs aux institutions (communales, villageoises, etc.)	Faible volonté / implication de la commune ; d'où le non financement des activités des CFC relatifs aux CPF, par la commune. Pour la plupart des CFC, ce sont les contributions financières du CTFC qui ont permis d'avancer dans le processus jusqu'ici	- Renforcer la sensibilisation du Maire e de ses proches collaborateurs (SG et RM et conseil municipal) sur la question des CPF ;	**CTFC** : - En adressant des correspondances régulières, en terme de recommandations aux Maires **CFC :** - Lobbying auprès de l'exécutif communal et le Conseil municipal (CM)	Les CFC ont besoin d'être formés en technique de Plaidoyer et lobbying pour mieux faire passer les intérêts liés à la gestion forestière en générale, auprès de l'exécutif communale
		Informer davantage et au quotidien les Maires et leurs collaborateurs (SG, RM, Conseil municipal)	**CFC** : -Rapports et compte-rendu de toutes les activités (même celles réalisées avec le CTFC) **CTFC** : - En adressant des correspondances régulières, en terme de recommandations aux Maires - en participant par exemple aux sessions du conseil municipal	
	Confiance limitée des populations et concessionnaires, vis-à-vis de la commune	Renforcer la sensibilisation des uns et des autres	CFC et Commune : Réunion de concertation entre toutes les parties (chefs de villages, Sous-préfet, représentant local du MINFOF, commune, exploitants UFA, *etc*.)	

Catégories des problèmes	Description	Que faire pour y remédier ?	Qui et comment ?	Observations
	Conflits entre les Chefs de village	- Concertation de toutes les parties, avec une forte implication de la sous-préfecture (en tant que tutelle des autorités traditionnelles) - Renforcer la sensibilisation	CFC et Commune : Réunion de concertation entre toutes les parties (chefs de villages, Sous-préfet, représentant local du MINFOF, commune, exploitants UFA, etc.). - A défaut de la réunion, prendre appui sur le sous-préfet pour adresser des correspondances aux chefs des villages	
Problèmes relatifs à la technique (non maîtrise de la méthode préconisée)	Maîtrise limitée de la démarche de mise en place des CPF	Rappel de la démarche de mise en place des CPF: - Plan d'action, - Plan de découpage - Concertation de tous les acteurs - Sensibilisation (villages et secteurs) - Préparation des élections et élections proprement dite		
	Découpage initial des CPF non réaliste dans certaines communes			
	Faible maîtrise de la démarche à suivre pour identifier les besoins en renforcement des capacités des CPF existants	Rappel de la démarche pour l'identification des besoins en renforcement des capacités : - Diagnostic du groupe sur les plans : organisationnel, fonctionnel, techniques (compétences existantes et requises, en rapport aux	**CFC** A travers des réunions avec les CPF	

Catégories des problèmes	Description	Que faire pour y remédier ?	Qui et comment ?	Observations
		responsabilités du groupe) - Formations déjà reçues et mises en application - Faiblesses et forces du groupe		
Problèmes rencontrés sur le terrain pendant la réalisation des activités	Insuffisance des moyens financiers et matériels	Cette question a été traitée dans le cadre des travaux de groupes (Cf.		
	Prise en charge des populations lors de la sensibilisation, inexistante			
	Difficultés à impliquer les autorités administratives sans prise en charge financière			
	Influences négatives des antécédents politiques des maires, qui ne facilitent pas la mobilisation des populations			
	Aléas climatiques (imprévus) ; d'où la déprogrammation de certaines activités			

2. Niveau d'avancement de la mise en place des CPF

En prélude aux travaux de groupes, il a été question d'évaluer le niveau d'avancement des CFC dans la mise en place /accompagnement des CPF. Pour ce faire, un tableau récapitulant toutes les étapes de la mise en place / accompagnement des CPF a été élaboré. Et il s'agissait pour chaque CFC d'y inscrire l'étape à laquelle elle est rendue.

Il est ressortit de cet exercice que pour ce qui est de la mise en place des CPF, les communes de Batouri et Lomié sont les plus avancées. Elles sont en effet rendues à la préparation des élections dans la mise en place des CPF. Il s'agit des communes Batouri et Lomié ; les autres communes étant encore au stade de sensibilisation (Mindourou, Salapoumbé, Ndikiniméki) ou de préparation (Messamena, Doumé, Djoum et Yoko). Les raisons de ce retard ont déjà été évoquées plus haut (Cf. problèmes rencontrés dans la réalisation des devoirs). C'est écart pourrait aussi se justifier par le fait que les communes cibles du projet FGSC (Lomié et Batouri) bénéficient d'un meilleur suivi de la part du CTFC.

Pour ce qui de l'accompagnement des CPF existants, Plus de la moitié des CFC concernée sont encore rendus au stade du diagnostic pour l'identification des besoins de ces CPF ; ceci en collaboration avec les concessionnaires des UFA qui ont facilités leur mise en place.

<u>Tableau 2</u> : Récapitulatif de l'état d'avancement des CFC dans le processus de mise en place / accompagnement des CPF

	Etapes	Commune
1.	Sensibilisation CFC sur la mise en place CPF	*Doumé, Djoum, Yoko*
2.	Identification des structures existantes pouvant jouer le rôle de CPF	
3.	Réunion avec des autorités locales et traditionnelles (Sous Préfet, Maire, Chefs de villages) - sensibilisation et découpage des secteurs	*Messamena*
4.	Sensibilisation de la population par village (avec le représentant du sous préfet et délègue départemental de MINFOF)	*Salapoumbe, Mindourou*
5.	Sensibilisation de la population locale par secteur	*Ndikinimeki*
6.	Préparation des élections	*Batouri, Lomié*
7.	Elections des membres CPF	
8.	Accompagnement CPF : Identification des besoins de renforcement de capacités / Collaboration avec des Concessionnaires concernant les modules	Lomié, Ngouti, Salapoumbé, Mindourou, Yokadouma Dimako
9.	Accompagnement CPF : renforcement des capacités	Gari Gombo, Messondo, , Ndikinimeki
10.	CPF fonctionnel	
11.	CPF est une structure autonome	

→*Communes avec des CPF à créer* →Communes avec des CPF existants

3. Evaluation de l'avancement de la mise en place de CPF et solutions

Ce travail avait pour objectif d'amener les membres des CFC à échanger sur leurs expériences, et sur les problèmes qu'ils ont rencontrés à chaque étape du processus ; de sorte à en tirer des leçons et d'éventuelles solutions. Les étapes ont ainsi été regroupées en trois, à savoir :

- **Phase 1 : Préparation du processus et sensibilisations ;**
- **Phase 2 : Préparation des élections et élections proprement dite**
- **Phase 3 : Accompagnement des CPF existants**

L'exercice s'est fait en groupes. Et il s'agissait pour chaque groupe de travail de :

- Déterminer de ce qui s'est bien passé bien dans chaque étape et pourquoi ?
- Déterminer des difficultés pendant chaque étape et réfléchir sur des solutions menées et / ou à proposer.

L'exercice s'est déroulé dans le cadre des travaux de groupe. Les groupes étaient divisés en fonction de leur avancement dans le processus (Cf. tableau 3). Trois (03) groupes ont été ainsi constitués :

- Groupe 1 : Constitué des CFC de Doumé, Messamena, Salapoumbé, Mindourou ; et devant travailler sur les étapes de la phase 1 (Etapes 1-4) : **Préparation du processus et sensibilisations ;**
- Groupe 2 : Constitué des CFC de Ndikinimeki, Batorui, Lomié ; et devant travailler sur les étapes de la phase 2 (Etapes 5- 6) : **Préparation des élections et élections proprement dite ;**
- **Groupe 3 : Constitué des CFC de** Nguti, Yokadouma, Gari Gombo, Dimako, Messondo ; et devant travailler sur les étapes de la phase 3 (Etapes 7-9) : **Accompagnement des CPF existants.**

La discussion entre les membres des CFC était très active. Le travail en groupe et la restitution ont donné une vue ensemble des défis des uns et des autres dans chaque étape ; et donné aussi des propositions des solutions menées et / ou recommandées. Les résultats de ces travaux en groupe sont capitalisés[2] dans le tableau 4 :

Tableau 4 : Récapitulatif des résultats des travaux en groupes

Etapes	Ce qui s'est bien passé et pourquoi	Problèmes rencontrés	Solutions menées	Solutions à proposées
1. Sensibilisation CFC sur la mise en place CPF	-existence d'un support technique -1er formation à Messondo et rappel à Lomié - Richesse de modules de formation sur le CPF - aptitudes acquises par les membres des CFC	RAS	RAS	L'accompagnement et renforcement des capacités des CPF doit être un processus
2. Identification des structures existantes pouvant jouer le rôle de CPF	-l'identification des CPF était facile, car des chefs de SFC/CFC sont acteurs de terrain et connaissent bien l'environnement social	-Leadership : il y a des conflits entre des organisations existantes et le CPF à créer	-sensibilisation des leaders sur le cadre légal de mise en place des CPF -les organisations existantes qui peuvent jouer le rôle du CPF doivent être identifiées au niveau de la commune (lecture de la littérature) et la descente sur le terrain	-mise en place de CPF -renforcer des organisations existantes afin qu'elles puissent fonctionner comme CPF -il faut une critique constructif pendant la sensibilisation par village : quelle organisation peut vraiment jouer le rôle comme CPF et discuter aussi la nécessité et l'importance du CPF, qui n'est pas une concurrence mais qui soutien des besoins de la population locale en général
3. Réunions avec les autorités locales et traditionnelles	-facile quand il y'a des villages sur le même axe routier	-Difficile à organiser à cause des longues distances qui séparent certains villages	-Discuter et intégrer le maire et le secrétaire général dans la planification et	-prévoir un budget réaliste pour cette réunion -tenir des rencontres préalables avec le maire,

Etapes	Ce qui s'est bien passé et pourquoi	Problèmes rencontrés	Solutions menées	Solutions à proposées
		-Indisponibilité de certains responsables -les autorités ont des demandes exigées concernant le per diem, repas et boissons -les moyens financiers et de déplacement sont limités pour	-invitations faites par le sous préfet -sacrifice chef de SFC/CFC -présence du Sous-Préfet pendant la réunion	le secrétaire général, receveur municipal -sensibilisation individuelle
4. Sensibilisation de la population par village (avec le représentant du sous préfet et délègue départemental de MINFOF)	Bien passé, parce que des SCF/CFC sont formés en techniques d'animation rurale -originaire de la localité (Sensibilisation en langue locale)	-demande exigé pour les boissons et nourriture - Aléas climatiques qui ont souvent fauchés les programmes	-le processus va prendre le temps, il faut être patient et sensibiliser la population régulièrement - pendant la sensibilisation il faut une bonne différentiation entre CPF et politique	- Définir de concert avec la population locale (représentants des villages), leurs responsabilités vis-à-vis de tout le processus de mise en place /accompagnement des CPF -informer les communautés en cas de rapport (climat) Insister sur l'importance de cette sensibilisation
5. Sensibilisation de la population locale par secteur	-disponibilité des représentants des villages, parce qu'ils ont été mandatés et informés à temps de la tenue de la réunion -adhésion chefs des villages à l'idée CPF, parce que l'explication	-moyen de transport, nutrition, et l'influence politique -suprématie des chefs par rapport au CPF	-Marche à pied, esprit de sacrifice de tous -pendant la sensibilisation il faut une bonne différentiation entre CPF et politique -exiger l'aspect égalité entre les membres des CPF pendant la	-Remboursement du transport - Entente entre les chefs pour désigner un représentant

Etapes	Ce qui s'est bien passé et pourquoi	Problèmes rencontrés	Solutions menées	Solutions à proposées
	claire sur le rôle de CPF dans le FC et l'influence des autorités administratives -Message bien compris pas les villageoises, à cause des réunions dans les langues locales -mobilisation de la population locale, a cause de la bonne circulation de l'information et la connaissance des CPF existants dans d'autres villages -Disponibilités des personnels CFC à cause de sacrifice du personnel	-plusieurs dialectes -réclamation de la motivation -frais de déplacement des CFC/SFC - Dettes contractées par les membres de la CFC afin d'avancement dans le processus (la commune ne réagissant pas toujours à temps)	sensibilisation par secteur -parler dans tous dialectes à travers des interprètes -informer la population par radio ; lettre d'information en avance ou déplacement avec le moto pour passer le message	-appui financière par COM partenaires -continuation de l'accompagnement du CPF par CFC -appui financière communes et partenaires
6. Préparation des élections	-mode scrutin défini - nombre des membres défini -représentativité égale tous villages et -la bonne sensibilisation concernant le rôle des membres des CPF	-difficulté de mobiliser / impliquer les élites extérieures	-inviter des élites, - intégrer les élites pendant les élections, - il faut les inviter par lettre	-concertation par villages pour savoir comment ils veulent intégrer les élites extérieurs
7. Elections des membres CPF	-Mobilisation de la population, Scrutin non contesté (Consensus) à	-Incompréhension du cadre légal et des rôles des CPF, homologation des bureaux	-Information et Sensibilisation -Déblocage et	-Identification et implication de tous les parties, des maires,

Etapes	Ce qui s'est bien passé et pourquoi	Problèmes rencontrés	Solutions menées	Solutions à proposées
	cause d'une bonne sensibilisation, villages regroupés par consensus, implication des toutes les acteurs, disponibilité des fonds (moyens financiers)	par la tutelle (Messondo)	disponibilité des Fonds	financés et techniques
8. Accompagnement CPF : Identification des besoins de renforcement de capacités	Evaluation objective et qualitative des besoins, élaboration des fiches d'enquête a base de l'arrête No 1354 et l'entretien avec les membres des bureaux des CPF	Insuffisance de moyens logistiques et financiers -faible capacité de compréhension des membres -Moment choisi inopportun lié à l'indisponibilité des membres des bureaux	-esprit de sacrifice -utilisation des facilitateurs et traducteurs en langues locales	-disponibilité des fonds suffisant -bonne programmation des activités en tenant en compte des activités des paysans - élaboration concertée d'une stratégie communale d'accompagnement des CPF (au niveau de chaque commune)
8. Accompagnement CPF : Collaboration avec des Concessionnaires concernant les modules	Mal passé	Réticences des concessionnaires rencontrés	Sensibilisation des concessionnaires sur l'intérêt et rôle des CPF	Implication des autorités administratives et des élus locaux
9. Accompagnement CPF : renforcement des capacités		-Faible accompagnement des CPF existants -CPF non opérationnels		Renforcement des capacités

4. Présentations de quelques outils

Afin de faciliter le travail d'animation fait par les CFC, et d'harmoniser leur démarche de sensibilisation, un guide d'animation a été élaboré, et testé au préalable dans les communes de Batouri et Lomié. Ce guide a été présenté et expliqué aux membres des CFC.

Une réflexion en plénière a par la suite été menée pour définir sur les possibilités de pérennisation de l'action relative aux CPF. Il en est ressortit que :

- Les CPF doivent être dotés des textes (statuts et règlement intérieur) régissant leur fonctionnement ;
- Les CPF doivent veiller au respect des règles établies dans leurs textes ;
- Les CPF doivent avoir une source de revenus stable (subventions, AGR, micro-projets, *etc*.) ;
- La gestion financière au sein des CPF doit être transparente ;
- L'accompagnement et le coaching des CPF doit être permanent ; du moins pendant les premières années ;
- Au niveau de chaque commune, une stratégie d'accompagnement des CPF doit être définie et mise en œuvre ;
- Les CPF et les communes devront être liés par une convention de collaboration qui définit les engagements des deux parties ;
- La commune devra penser à appuyer les CPF, surtout pendant les premières années ; ceci afin de les permettre d'émerger.

Par ailleurs une fiche de suivi préparer en vue de documenter les activités des CFC et de faciliter l'archivage a été expliqué aux participants. Cette fiche leur a été distribuée pour des utilisations ultérieures. Ils devront désormais transmettre me**nsuellement au CTFC ces fiches.**

5. Observations générales pendant la formation.

Certaines observations ont été relevées par des formatrices pendant la formation CPF :

- ➔ La majorité des membres CFC sont motivé de travailler sur le sujet et d'avancer le processus de la mise en place CPF.
- ➔ La CFC est une structure qui est en train de se développer, a cause de ça, les chefs de cellules ont naturellement besoin d'accompagnement pendant la mise en place des CPF
- ➔ Il manque l'information et sensibilisation concernant le CPF au niveau des maires. Jusqu'à présent, il manque la volonté des maires de soutenir le processus→ CTFC doit s'engager plus dans la sensibilisation au niveau des maires.

MODULE2 : INVENTAIRE D'AMENAGEMENT.

Formateur : Youssouf Maty

La présentation de ce module était axée sur quatre points : les objectifs, les travaux à réaliser pendant l'inventaire d'aménagement ; la réalisation de l'inventaire ; le traitement des données.

1- Objectifs :

- Connaissance de la structure et composition des peuplements à court et moyen terme ;

- Connaissance sur le milieu, la faune, les produits forestiers non ligneux et les signes d'activités humaines.

- Localisation et évaluation du potentiel ligneux a court et moyen terme ;

- Réalisation d'un premier diagnostic écologique des écosystèmes et leur utilisation anthropique.

2-Les travaux du terrain :

a) la télédétection et cartographie.

Réaliser une pré-stratification forestière qui permet de définir les zones inexploitables, d'identifier les zones ou une adoption de plan de sondage est nécessaire enfin de faciliter le repérage et l'accès à la concession.

b) Principe général de l'inventaire d'aménagement.

- sondage systématique à un degré ;
- le long de layon parallèle et équidistance ;
- unité de sondage : placette ou parcelle contigües et centrées sur le layon.

. **Le taux de sondage** : rapport entre la surface sondée et la surface totale à inventorier**. T = [(N × s)/S] ×100.**

T = Taux de sondage ;

N= Nombre de placette ;

S=surface d'une placette ;

S= surface de la zone a inventorier.

Le choix du taux de sondage

En général 1% pour les concessions de moins de 50 000 ha

0,5 % pour les concessions de plus de 50 000 ha

Détermination de la distance entre les layons (équidistances)

Choix de la taille des parcelles donc la norme nationale est de 250m de long sur 20m de large soit une superficie de 0,5 ha.

3-Réalisation de l'inventaire

- **. Plan de sondage** :

Quelques principes du plan de sondage.

- layon de préférence perpendiculaires aux cours d'eau ;
- prise en compte du réseau routier existant ;
- prévoir des layons d'acheminement (layon de base) ;
- faire le maximum de relevées GPS (point remarquable).

Le layonnage qui permet de matérialiser le plan de sondage sur le terrain à savoir :

- Ouverture de la végétation, chainage, matérialisation des placettes ;
- Prise de points GPS.

Comptage :

- Inventorier la ressource ligneuse (identification botanique ; relevés des diamètres)
- Relevées relatifs à la faune et activités humaines (comptage faune) ;
- Relevées régénération (régénération acquise à partir de 10 cm de diamètre et la régénération jusqu'à 10 cm de diamètre) ;
- Relevées des PFNL existants.

Matériels pour le comptage (Compas forestier, Ruban, Double décamètre, Planchette, Fiche de comptage).

Organisation de l'équipe de comptage : Un chef d'équipe / pointeur ; - Deux prospecteurs / botaniste ; Un porte plaque.

Les contrôles en internes (vérification des parcelles à inventorier, recomptage aveugle ou avec fiche, vérification botanique, définir un seuil au-delà du quel le comptage de la parcelle est annulé.

Les rendements (layonnage 2-3 km/jour, comptage 3-4 km/ jour, rendement variable en fonction du milieu.).

4-Traitement des données.

Les données d'inventaire sont saisies dans un logiciel conçu spécialement à cet effet : tout l'inventaire y est paramétré, et divers processus de sécurité y sont intégrés afin d'éviter au maximum les erreurs de saisie, soit entièrement sur SIG (pour les données issues du GPS), ou alors en couplant SIG et base de données.

Résultats attendus

Les participants après ce module ont :

- une connaissance sur les outils et matériels utilisés en inventaire d'aménagement ;

- Une connaissance sur les travaux à réaliser pendant l'inventaire ;
- Le principe général de l'inventaire d'aménagement ;
- La réalisation de l'inventaire ;
- Le traitement des donnés.
- Connaitre les différents paramètres utilisés pour le traitement des résultats de l'inventaire d'aménagement.

1. Déroulement des l'atelier

En plénière des cartes des différents massif forestier (FC) et quelques documents ont été distribuées pour permettre à chaque participant d'avoir une idée sur les étapes principales de réalisation d'un inventaire à savoir :

. La préparation :
Délimitation, , plan de sondage, ouverture des layons de sondage.
. La récolte, le traitement et l´analyse des données :
Réalisation des études floristiques, fauniques et socio-économiques.
. La rédaction du rapport d'inventaire d'aménagement.
Cette étape consiste à synthétiser les résultats des différentes études selon le canevas établi par l´administration chargée des Forêts. Ce rapport constitue un outil d'aide à la décision pour l'aménagiste et le Gestionnaire (Commune)
. La validation d'un inventaire d´aménagement.
Le rapport final est soumis à l'administration chargée des forêts pour approbation selon les normes établies par celle-ci (protocole d'approbation des inventaires d'aménagement).

2. **Déroulement de l'exercice.**

L'exercice s'est fait en groupes et il s'agissait pour chaque groupe de travail d'élaborer un plan de sondage de la foret Communale de Aboumadjale qui font respectivement 20 000 ha 52 3000 ha 19480 ha et de définir le taux de

sondage pour chaque massif forestier défini.. Trois (03) groupes ont été ainsi constitués

Résultats obtenus :

Groupe1	Groupe2	Groupe3
Ts = 1% Surface à inventorier 20 000ha→ 100% S ? ← 1% S = 20 000 × 1 /100 S= 200 ha Calcul du nombre de parcelle. 1ha → 2 parcelles 200 ha → ? Np = 200 × 2 Np = 400 parcelles Longueur total des layons Lt = 250 × 400=100 000 m = 100 km. Eq = 20 × 100=2000m = 2km.	S= 52 300 ha s= 0,5 ha Tx/100 = N × s/S → N=Tx × S/ 100.s N=52 300/100=523parcelles. Eq = Tx ×nomber parcelles. 0,5 ×523 = 1046 ha = 1km Or 1 cm → 50 000 = 500 cm X ←1046 X = 1046/500= 2,092 cm = 2 cm. 25 300 → 100% Y → 0,5 Y= 262 ha 14 layons.	T = [(N × s)/S] ×100 N=S/s= 19480/0,5=38960 parcelles T = [19480/0,5 ×0,5]/ 19480=1% La surface a sonder S × 1 % 19480 ×1/100=195 ha D =S/s ×e D=19480/195×20 = 2000 =2km.

La discussion entre les membres des CFC était très active. Le travail en groupe et la restitution ont donné une vue d'ensemble des défis des uns et des autres dans chaque étape.

Le formateur a aussi montré l'utilisation de quelques appareils à savoir :

- la boussole ;

- sunto ;
- GPS ;
- Topo fil.
- Ruban double décamètre

Il a mentionné tout de même que les rôles de la boussole, de la carte et du GPS sont complémentaires pour la navigation en foret.

MODULE 3 : INVENTAIRE D'EXPLOITATION

Formateur : Elie NGOA

La présentation de ce module était axée sur six points : les objectifs, les acteurs, le déroulement du travail (layonnage, comptage et analyse des données), enfin les résultats.

1. Déroulement de l'atelier.

Le cours était fait de façon participative avec l'ensemble des participants et particulièrement ceux des communes en exploitation (Dimako, Gari Gombo et Yokadouma) dont le formateur se référait souvent pour partager leur expérience avec les autres.

Il faut signaler qu'il nous a été demandé de présenter les modules à l'aide du tableau Zoop, ou Flip char, des cartons et des marqueurs. Pour cela, plusieurs supports de cours étaient nécessaires pour illustrer le module. Ainsi des hands outs (documents) ont été distribués aux participants afin de leur permettre de mieux assimiler les cours et surtout les étapes et méthodes de réalisation lors d'un inventaire d'exploitation à savoir :

- la préparation du dispositif d'inventaire d'exploitation ;
- la fiche de relevée d'un layon ;
- La production du plan de sondage ;
- Une étiquette à code barre qui marque le début de la traçabilité ;
- Les techniques de layonnage ; (équipe de layonnage, ouverture des layons, relevés effectués sur les layons, rendement journalier)
- de comptage (équipe de prospection, méthode de prospection de la virée, information dendrométrique, numérotation et marquage des arbres, rendement journalier) ;
- Traitement des données et présentation des résultats sous forme de carte au 1/5000 è.

2. Objectifs :

- Quantifier précisément la ressource exploitable, la qualité et la nature des productions ;
- Identifier les arbres à exploiter et donc, marque le début de la traçabilité des produits et un suivi efficace du chantier ;

- Cartographier la ressource et permet de déterminer les contraintes et d'optimiser les opérations d'exploitation
- Identifier et délimiter sur le terrain, les zones particulières bénéficiant d'un mode de gestion selon le plan d'aménagement ;
- Permet de positionner les arbres à protéger, semenciers et tiges d'avenirs, arbres à exclure de l'exploitation.

- **2.1 Les acteurs** :
  - La commune qui est propriétaire de la forêt ;
  - L'administration forestière qui est garant et contrôle le déroulement des travaux ;
  - Les bureaux d'études agrées en inventaire d'exploitation.
  - Les populations riveraines lors des travaux de terrain.

2.2 Les travaux de terrain :

Layonnage : plan de sondage, constitution de l'équipe d'inventaire (équipe formée/recyclée au préalable), dispositif d'inventaire, ouverture des layons, relevés effectués sur le layon. (NB une attention particulière sur la déclinaison magnétique qui diminue de 4° sur les feuillets 1/200 000 depuis le 1er janvier 1972), rendement journalier, paiement des technicien, etc.

Le comptage : disposition des blocs et différents layons (base et secondaire), équipe de prospection, organisation de la virée, tiges à dénombrer (essence, diamètre, qualité), numéro et marquage des arbres, autres relevés effectués (végétation, indice de présence humaine, piste forestière, etc.)

Analyse des données : soit de façons manuelles sur le terrain, soit entièrement sur SIG, ou alors en couplant SIG et base de données.

3. Résultats :

- La carte d'inventaire d'exploitation :
  1. Limite des parcelles d'exploitation, tiges exploitables, cours d'eau. ;
  2. Coordonnées géographiques, Infrastructures existantes ou à créer (route, ponts, buses, …) ;
  3. bonne visualisation de l'état du terrain
  4. Synthèse de la ressource : volume et nombre de tige par essence sur l'AAC ; volume et nombre de tige par essence par parcelle, volume et nombre de tige par classe de diamètre ;

4. Déroulement de l'exercice

L'exercice consistait à travailler sur des cas réel : Les trois 1ère assiettes de coupes de la forêt communale de Messondo qui font respectivement 459 ha pour l'AAC 1-1, 615 ha (AAC 1-2), et 516 ha (AAC 1-3). Les travaux pratiques consistaient a :

- Réaliser le budget de l'inventaire d'exploitation ;
- La distance à layonner ;
- Le nombre de parcelle de comptage ;
- Déterminer la taille équipe layonnage ;
- Donner l'effectif de l'équipe comptage ;
- Indiquer le temps nécessaire pour réaliser l'activité

- La détermination d'un budget nécessaire à la réalisation de l'activité.

Pour cela, les chefs de cellules ont été regroupés en trois équipes.

Résultats obtenus :

Activités	**Etapes**	**Groupe1**	**Groupe2**	**Groupe3**
		Dimako, Messondo Mindourou, Salapoumbé, Lomié (1) (Biako) Doumé (1) Zago	Gari gombo, Ndikinimeki, Lomié (2) Elias, Nguti, Batouri (2) James	Yokadouma, Doumé (2) Gisèle, Belabo, Batouri (1) Djonmaïla Messamena
	Superficie de l'AAC	459 ha Distance à layonner pour la délimitation : D = AB +CD+DE + HI + IA = 9 km Nombre jour pour la délimitation 9/2=4,5 =5 Nombre de parcelle S= 459 / 25 = 18 parcelles p= (250+1 km) × 2 P= pn × n = 45 km Dt = 45 +9 = 54 km Nbre de jour de layonnage 45 /2 + 5 = 30 jours	615 ha AK = 12,87 km DT= 12,87 Nbr de parcelle Sp = 25 ha 615/25 =25 parcelles Distance à layonner 1000× 250 = 25000 m =25 km	516 ha Nbre unité de comptage Uc = S/s =21 uc Longueur a layonner : 516 × 250 × 100 / 250 = 51,6 km
travaux de terrain	Recherche point GPS limite	- chef équipe - guide	- chef équipe - guide	- chef équipe - guide
	Délimitation	- boussolier - ouvriers	- boussolier - ouvriers	- boussolier - ouvriers
	layon nage	12 personnes	7 personnes	11 personnes
	Prospection	- Chef équipe - prospecteurs	- chef équipe - ouvriers	Boussolier ouvriers
	comptage	13 personnes	7 personnes	12 personnes
	Analyse des données			
	Carte d'inventaire			
Matériel de travail	Pharmacie			
	Peinture	Pot de peinture +diluant	Peinture + diluant	Peinture + diluent
	Ration	H/j	H/J	H/J
	Bâche			
…	Imperméables.			
Total		**3 000 000 FCFA**	**4 160 000 FCFA**	**2 580 000 FCFA**

Dans l'ensemble, les participants ont bien maitrisé l'inventaire d'exploitation. Ce qui justifie les montants qui diffèrent d'un groupe à l'autre. Le formateur pour boucler cette présentation leur a demandé de faire attention et d'éviter des coûts trop élevés. En fait les sociétés forestières certifiés réalisent l'inventaire d'exploitation à l'ordre de 5 000 FCFA /ha. Les CFC doivent faire des efforts de ne pas trop s'éloigner des ces coûts.

Module 4 : processus APV/FLEGT

Formateur : NGOA Elie

Ici également, le cours était participatif avec des exemples venant du fonctionnement des communes. Sept (07) hands out sur les APV/FLEGT (notes d'informations) ont été distribués à tous les participants. Il s'agit de :

1) Qu'est ce que FLEGT ?
2) Qu'est ce que le bois légal ?
3) Un système de garantie de légalité de bois ?
4) Contrôle de la chaine d'approvisionnement, système de contrôle du bois et chaine de contrôle ?
5) Système de garantie de la légalité, exigence en matière de vérification ?
6) Accord de partenariat Volontaire ?
7) Directives sur le contrôle indépendant ?

Objectif :

C'était d'introduire le processus APV/FLEGT en rapport avec les forêts communales et la législation Camerounaise

1. Généralités sur les APV

D'entrée de jeux le formateur à commencé par la définition des termes APV et FLEGT :

L'APV : c'est l'Accord de Partenariat Volontaire entre le Cameroun et l'Union Européenne

FLEGT: Forest Law Enforcement Governance and Trade

FLEGT: Application des réglementations forestières, gouvernances et échanges commerciaux

L'APV/FLEGT permet de répondre à un marché plus exigeant. Il va se traduire par la mise en place d'un système d'autorisation audité par un organisme indépendant attestant la légalité du bois :

- Autoriser les douanes de l'UE à exclure l'importation de tout bois sans autorisation issu des pays ayant signé l'APV ;
- Rassurer les consommateurs européens sur la légalité des bois du pays concerné ;
- Donner une image positive du pays/ crédibilité ;

1.1 Les APV dans le monde

Les APV/FLEGT concernent les pays de l'Union Européenne avec les pays producteur de bois tropicaux des continents africains, américains et asiatiques.
A ce jour, les pays africains sont les plus avancés dans le processus, avec trois pays (Cameroun, Congo et le Ghana) qui ont déjà signé les accords.
D'autres sont en phase de négociation, de pré négociation et en phase d'information.
Le continent africain est suivi par l'Asie du Sud-est avec des pays comme la Malaisie et l'Indonésie qui sont en cours de Négociation, alors que la chine bénéficie d'un mécanisme à part. Les pays d'Amérique latine sont encore en phase d'information.

1.2 Les APV au Cameroun

Le formateur a rappelé les différentes étapes depuis novembre 2007 à Mai 2010. Tout a commencé par les négociations ; puis la ratification de l'accord en mai et novembre 2010 ; ensuite il est question de développer un système de traçabilité qui sera mis en œuvre à partir de 2013.

1.3 Principaux enjeux des APV/FLEGT

Le formateur a mit un accent particulier sur le cas de l'APV FLEGT au Cameroun qui malgré une nette réduction de l'illégalité dans les concessions forestières, forêts Communales le système de contrôle au Cameroun montre encore des défaillances largement documentés (OI, OIBT, Commune…), les principaux enjeux qui persistent sont :

- non paiement des taxes;
- délocalisation des titres;
- coupes hors limites;
- blanchiment de bois;
- recrudescence de l'exploitation sous couvert de faux projets de développement (AEB, ARB);
- carence dans le suivi des contentieux, amendes rarement payées;

-

2. Le système de vérification de la légalité

Le système de vérification de la légalité (SVL) est un moyen fiable de distinguer les produits forestiers d'origine licite de ceux d'origine illicite conformément à la définition du bois légal consacrée dans le texte du présent accord de partenariat volontaire (APV). Il permet de s'assurer en tout temps et en tout lieu sur le territoire camerounais que seul le bois produit ou acquis de manière légale est en circulation, et est susceptible de recevoir une autorisation FLEGT en cas de besoin. Son fonctionnement repose sur les éléments suivants:

1. la vérification de la légalité de l'entité forestière;
2. le suivi national de l'activité forestière;
3. le contrôle national de l'activité forestière;
4. la vérification de la conformité de la chaîne d'approvisionnement;
5. l'émission des autorisations FLEGT;
6. un audit indépendant.

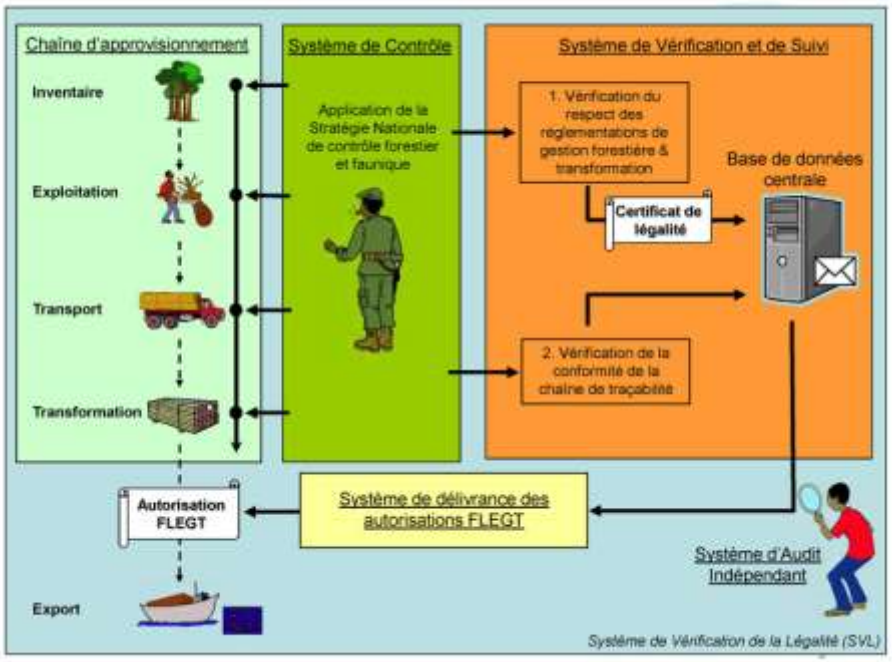

3. Conséquence du processus APV/FLEGT :

3.1 Au niveau national :

b. Tous les opérateurs et tous les titres sont concernés ;
c. Les règles du jeu sont harmonisées, pour cela on aura une définition unique de la traçabilité qui sera définie lors d'un processus multi acteurs ;
d. La vérification de la légalité couvre tous les produits et tous les marchés y compris le marché intérieur ;
e. Le bois exporté vers l'UE et vérifié légal est accompagné par une autorisation FLEGT ;
f. La gouvernance du secteur est renforcée ;

3.2 Au niveau des sociétés / Communes :

- Pour une société A (certifiée) ou en cours société B en cours de certification, les marchés restent intacts ;
- Pour une société C ou commune C, elle a l'opportunité de progresser et de maintenir son marché vers l'UE ;
- Pour une société D ou commune D qui ne veut pas faire d'effort elle n'aura plus de marché

Le système a aussi des contraintes : pour les sociétés A et B le paiement du timbre FLEGT, un contrôle du système de traçabilité. Pour la société C ou commune X il faudra faire des investissements nécessaires pour atteindre les standards de légalité et payer le timbre FLEGT. Par contre pour une société D ou commune Y dont l'APV est appliqué) 100%, elle sera perdante sur tous les points, y compris au niveau du marché locale où elle n'aura plus accès.

3.3 Conséquence pour l'Etat et les communes :

- Meilleurs système de collecte des revenus et démonstration de la transparence du secteur ;

- Meilleurs communication sur la gestion forestière et amélioration de l'image du pays et de la commune ;
- Meilleurs gestion des ressources forestières ;
- Meilleurs gouvernance, ce qui devrait être un atout dans les négociations du processus REDD+ ;

3.4 Conséquence pour les acheteurs

-
- Le bois couvert par une autorisation FLEGT est légal et est reconnu comme tel par les autorités du pays partenaire et des pays consommateurs ;
-
- Une politique d'achat de bois FLEGT respecte les exigences du règlement due diligence ;
- Par l'achat de bois FLEGT :
  - On renforce la gouvernance locale;
- On renforce l'assainissement du marché;
- On réduit les risques liés à la réputation de l'entreprise;
- On répond aux exigences réglementaires européennes;

3.5 Conséquences pour les populations riveraines et les employés :

- ✓ Prise en compte des droits des populations dans la définition de la légalité ;
- ✓ Mécanisme sécurisé de dénonciation des faits illégaux, et meilleur préservation du patrimoine ;
- ✓ Meilleurs collecte et redistribution des taxes aux communautés riveraines ;
- ✓ Meilleurs application des textes de loi :

L'ensemble de l'APV est applicable au niveau du marché local, à l'exception de la délivrance de l'autorisation FLEGT, dont le défi majeur est la légalisation du secteur informel qui aura des effets sur le prix du bois.

Par ailleurs, le bois importé et transformé au Cameroun doit être d'origine légale, le bois en transit doit être capté par le système de traçabilité camerounais et dois respecter le couloir douanier.

4. Déroulement de l'exercice

Apres cette présentation, un exercice a été soumis aux participants a savoir :

Les avantages qui vont exister à la Commune si elle s'adhère au processus FLEGT.

Chaque groupe a présenté ses travaux en plénière et ceux-ci ont été discutés par l'ensemble des participants.

5. Résultats obtenus de la séance des travaux en groupes.

Groupe1	**Groupe2**	**Groupe3**
- Bonne gouvernance (transparence dans la gestion, respect de la légalité, prise en compte du social) ; - Promotion des produits (échanges directs entre producteurs et les acheteurs ; - Augmentation des bénéfices ; - Crédibilité de la commune auprès des acheteurs externes ; - Baisse ou disparition de	Au niveau de la commune - Accès à plusieurs marchés de bois et ravitailler plusieurs clients ; - Beaucoup d'opportunité d'accès au crédit ; - Revenu assurés sur plusieurs années (30 ans) ; - La commune se professionnalise dans la gestion durable de sa forêt ;	- Promotion des produits (échange direct entre producteur et les acheteurs) ; - Augmentation des bénéfices ; - Crédibilités de la commune auprès des acheteurs extérieurs.

l'exploitation illégale ; -	- Le bien être des employés est assuré et ces derniers fournissent un service de qualité ; Pour les communautés - Beaucoup d'opportunité de création d'emplois stables et amélioration des conditions de vie ; - Droits d'usage des populations est garanti ; Pour l'environnement - Gestion durable de l'environnement et production de ressources stables ; Pour le gouvernement - Développement des statuts légaux de gestion forestière qui sont, vulgarisé et appliqués ; - Mise en œuvre des standards dans la transparence (gouvernance) -	

- Il ressort des travaux des groupes que les chefs de cellules ont reçu assez d'éléments pour pouvoir sensibiliser l'exécutif communal sur les avantages du processus APV/FLEGT et la nécessité de changer le système en cours pour les forêts en exploitation ;
- Les chefs des CFC vient en ce processus plusieurs avantages qui vont de l'amélioration des revenus pour les communes, la création d'emplois fixes au niveau des communes, l'amélioration des conditions de travail des employés communaux etc. ;
- Pour les ressources il n'y aura plus d'exploitation illicite, puisque même le bois du marché local sera contrôlé ;

Les populations riveraines vont beaucoup bénéficier avec l'application des textes : cas de l'arrêté 520 qui donne 30% des bénéfices issus de l'exploitation de la forêt communale aux populations riveraines

MODULE 5 : VISITE DANS UN PARC A GRUME

Formateurs : Chef de parc, Peter Rabus, NGOA Elie, Youssoufa Maty,

L'objectif était de prendre connaissance du fonctionnement et l'organisation des travaux dans un parc à grume. Pour cela, la descente sur le terrain s'est faite dans le parc à grume de la scierie SIM de Lomié qui ne fonctionne qu'à partir du bois acheté à d'autres opérateurs économiques en règle qui travaillent dans la localité.

Tous les chefs de cellule étaient présents, en dehors de celui de Gari Gombo empêché. Cette scierie fait en moyenne 800 m^3 de bois débité par mois, soit une consommation de 2300 – 2500 m^3 de grume. Cette société a bien voulue nous

recevoir à une seule condition que la stagiaire ne fasse aucune photo, ce qui a été respecté.
Le chef de parc, assister des AT DED et CTFC a répondu aux principales questions des responsables de cellules.
Les principales préoccupations concernaient :

- La réception des grumes et l'utilisation. Ici le chef de parc à fait une différence entre les grumes réceptionnés qui vont à l'export et celles qui sont destinées à l'unité de transformation ;
- Celles qui sont destinées à l'export reçoivent un autre marquage et les initiales de SIM et sont de nouveau chargée sur des camions. Il a insisté sur le travail du marquage qui peut être à l'origine de beaucoup d'erreurs ;
- Il est revenu de long en large sur les différentes écritures qui sont marqués sur une grume : date ; N° DF10 ; N° AAC ; Zone ; Titre ; Concessionnaire.
- le chef de parc est revenu longuement sur le cubage des grumes qui est la 1ère étape dans la réception des grumes. Il a justifié les réfractions qui interviennent dans parfois dans les mesures du bois. Celles-ci peuvent se caractériser en une petite réduction de la longueur ou du diamètre, en fonction de la gravité du défaut ;
- Les grumes destinées à l'unité de transformations sont rangées en lots : sapelli, maobi, assamela, sipo, tali, etc. elles sont acheminées à l'usine en fonction des commandes et du rendement matière ;
- Les CFC se sont livrés à différents types de questions dont le chef de parc à apporté des réponses.

Résultat attendus
.Les chefs CFC ont connaissance de l'organisation des travaux dans un parc a grumes ;
. Ils sont capables de transférer les observations du parc a grumes des forets communales respectives ;
. Les participants ont une connaissance de l'organisation/l'hiérarchie dans un parc a grumes.

MODULE 6: SENSIBILISATION VIH - *SYNTHESES DES PRESENTATIONS RELATIVES A L'INTERVENTION VIH -*

La responsable pour le Mainstreaming VIH du Service allemand du développement (DED) œuvrant dans la lutte contre le VIH. A d'abord présenter l'approche Mainstreaming VIH aux communes, qui, selon elle, est une approche qui leurs convient. Cette approche a été expliquée tout en attirant l'attention sur le fait qu'elle réduit énormément les coûts parce ce qu'elle permet de greffer les activités de lutte contre le VIH aux activités qui sont déjà planifiées.
Le travail ici consistait à faire des rappels relatifs à la deuxième formation reçu a Messondo : définition du VIH ; du Mainstreaming, etc. Afin de nous édifier sur :

- Le test de dépistage du VIH volontaire
- Principe des 3c pour chaque test (confidentialité, conseil, consentement)
- « Fenêtre sérologique » période qui existe entre le contact avec le VIH et la production des anticorps VIH par le système immunitaire ;
- **Les étapes du dépistage** :
- le conselling test ;
- Le test en lui-même ;

- Conselling post test
- La prise en charge (médicale, sexuelle, psycho sociale, prophylaxie post exposition) au cas où le test est positif.

Et le témoignage d'une personne vivant avec le VIH(PVVIH).

Il existe déjà au sein des communes certaines acquis, en termes de ressources humaines, expériences et atouts, qui pourraient être valorisés. Les communes pourront dans un premier temps prendre appui sur ces acquis pour démarrer leurs actions de lutte contre le VIH.

Etat des lieux des communes en matière de lutte contre le VIH :

Communes	**Point focal VIH**
Batouri	0
Doumé	0
Mouloudou	1
Salapoumbé	0
Lomié	1
Messamena	1
Mindourou	0
Dimako	0
Yokadouma	1
Yoko	1
Ndikimidiki	0
Messondo	1
Djoum	0
Bélabo	
Gari-gombo	

Conclusion et recommandations de l'atelier

La formation des CFC sur des activités, de la mise en place des comités paysans forêt , inventaire d'aménagement**,** inventaire d'exploitation, processus FLEGT**,** visite dans un parc a grume, la sensibilisation sur le VIH ont effectivement renforcé les capacités de CFC formées. Car, elles ont été dotées des outils et méthodes pour conduire le processus de planification communale.

- A quelques exceptions près, toutes les communes conviées à cet atelier de formation se sont manifestés, et ont participé activement aux échanges et aux travaux ;
- Les communes sont suffisamment édifiées sur ce qu'elles peuvent attendre des partenaires en terme d'appui à la mise en place des CPF et à l'implémentation de la lutte contre le VIH ;
- Toutes les communes ayant bénéficié de l'appui du CTFC pour la mise en place des CPF ont reçu une enveloppe ;
- Les communes cernent mieux les facteurs qui peuvent dès lors bloquer ou favoriser la MEO des activités des CPF respectifs ;
- Les communes ont pris des engagements en terme d'activités à mener et de contributions à fournir pour faciliter les processus FLEGT au sein de leurs circonscriptions respectives ;

Cependant, pour une meilleure durabilité, efficacité et efficience du processus de planification communale dans lequel nous sommes tous engagés, certaines recommandations ont été faites :

A l' endroit des Maires.

- Aux Maires de prendre en compte les CFC dans leur budget communal ;

A l'endroit du CTFC

- Si le CTFC peut assister les CFC lors de la réunion des conseils municipaux ;
- Amener les maires à inscrire les activités des CFC dans les lignes de fonctionnement et investissements des mairies.

Evaluation des participants à l'atelier de formation.

Session de formation	**satisfaits**	**indifférents**	**insuffisants**
Session CPF	10	1	1
Session inventaire Multi-ressources	6	5	
Session APV-FLEGT	7	2	
Session inventaire d'exploitation	8	1	
Présentation des instruments de travail	8	3	
Session VIH	13		
restauration	4	2	2
hébergement	3	3	3

Annexe

Centre Technique de la Forêt Communale
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN ; Tél: ***(00237) 22 20 35 12*** *;*
Email : ***CTFC_Cam @ yahoo.fr ;*** *www.foretcommunale-cameroun.org*

Agenda de la formation

Heures	Lundi 27.09 :	Mardi 28.09 : Feedback 2ème formation et rappelle	Mercredi 29.09 : modules CPF & inventaire multi-ressource	Jeudi 30.09 : modules inventaire d'exploitation & processus FLEGT	Vendredi 01.10 : modules sensibilisation VIH & excursion	Samedi 02.10 :
07 :30	**Arrivée des participants à Lomié et installation**	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	Petit déjeuner	P. déj.
08 :30 – 10 :30		**- Ouverture Formation par le Maire** **- Présentation des résultats évaluation devoirs**	**- Comité Paysan Forêt (CPF)** - travail en groupes	**-inventaire d'exploitation** - travail en groupes	**- Sensibilisation VIH**	**Départ des participants de Lomie**
10 :30 – 11 :10		Pause café	Pause café	Pause café	Pause café	
11 :00 – 12 :30		**-Clarification questions suite à la 2éme formation**	-Présentation & discussion **- Inventaire multi-ressource**	-travail en groupes -présentations é discussions	-Sensibilisation VIH **- excursion UFA parc à grumes**	
12 :30 – 13 :30		Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	
13 :30 – 15 :00		**- Comité Paysan Forêt (CPF)** - travail en groupes	-travail en groupes	- le processus FLEGT -travail en groupes	-excursion UFA parc à grumes	
15 :00 – 15 :30		Pause café	Pause café	Pause café	Pause café	
15 :30 – 17 :30		-Présentations & discussions **-Sommaire et clôture**	- Présentations & discussions **-Sommaire et clôture**	- Présentations & discussions **-Sommaire & clôture**	- excursion UFA parc à grumes **- évaluation formation & clôture par le maire**	
19 :00	Diner	Diner	Diner	Diner	Diner	

Centre Technique de la Forêt Communale
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN ; Tél: ***(00237) 22 20 35 12*** *;*
Email : ***CTFC_Cam @ yahoo.fr ;*** *www.****foretcommunale-cameroun.org***

Annexe 2 : Listes des participants à la formation du 27/09/2010-02/09/2010 à Lomié

Noms	Prénoms	Communes/organismes	Fonctions	Contacts téléphoniques
Kissebini	**Francois**	Ndikiniméki	Chef CFC	76 57 04 18
Ebale Owono	**Alain Roger**	Dimako	Chef CFC	77 04 47 77
Empihp Abelang	**Didier**	Yokadouma	Chef CFC	99 69 04 37
Mankath Mbane	**Christian**	Mindourou	Chef CFC	74 80 08 11
		GARI-GOMBO	CFC	74 51 35 21
Ndjome James	**James**	Batouri		79 23 02 37
Djoumalia		Batouri		77 10 14 95
Zago		Doume	Chef CFC	74 14 90 12
Mongo Mongo		Messondo	Chef CFC	94 70 22 32
Selma	**Bendja Alain**	Belabo	Chef CFC	95 41 98 23
Moampang	**Gisele**	Doume	Assistant CFC	77 69 01 93

Ndjedambi	**Jean Pierre**	Salapoumbe		76 10 26 53
Mevah	**Henri Ferre**	Messamena	Chef CFC	99 07 36 93
Elias	**Djoh**	Lomie	Chef CFC	97 00 93 48
Lordson	**Asere**	Nguti	Chef CFC	76 02 96 02
Peter	**Rabus**	CTFC/DED		75 35 80 51
fapa	**Clementine**	MINFOF/CTFC-EST		77 45 13 03
Schindler	**Jana**	CTFC/DED		76 33 13 73
Ngoa Elie	**Olivier**	CTFC	C/S	
Ngougoure	**Ajara**	Stagiaire/CTFC		75 46 18 80
Iayassa Mosua	**Sebatien**	GTZ/Propsfe	AT	77 57 56 68
Paul	**Biako**	Lomié	Membre de la CFC	97 50 57 14
Youssoufa	**Maty**	Minfof/ Est	C A	79 61 96 66
Mbianda	**Agar**	DED YDE		75 08 04 75
Masse	**Dieudonné**	Sous-préfet Lomié	AA/Lomié	75 67 45 18
Assama Mbongo	**Celestin**	**Maire de Lomié**		77 64 49 11/99 09 13 12

Annexe 3 : Mot de bienvenu de Monsieur le Maire et du Sous-préfet de l'Arrondissement de Lomié

ATELIER DE FORMATION DES SFC
COMITE PAYSANS FORET (CPF), INTRODUCTION PROCESSUS FLEGT ET INTRODUCTION INVENTAIRES DES FORETS COMMUNALES

MOT DE BIENVENUE DE MONSIEUR LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LOMIE

Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Lomié
Mesdames et Messieurs les Responsables du Centre Technique de la forêt Communale
Mesdames et Messieurs les Chefs des Services des Forêts Communales
Chers participants

Mesdames et Messieurs,

Tout en vous remerciant d'avoir accepté de braver les distances et les intempéries pour vous retrouver dans notre cité des palmiers, permettez moi de vous souhaiter au nom du Conseil municipal, au nom des citoyens de la ville et au mien propre, la bienvenue et un séjour agréable à Lomié.

Nous voulons particulièrement exprimer notre gratitude au Centre Technique de la Forêt Communale, dans le cadre du programme d'appui à la foresterie communale (PAF2C) qui, soucieux du renforcement des capacités des Communes à travers la formation des Cellules de Forets communales autrefois et des Chefs de Service des Forêts Communales aujourd'hui. Ceci est rendu possible suite à l'identification des besoins des acteurs et, depuis un certain temps, le CTFC a introduit dans ses activités une série des formations dans divers thématiques.

En effet, mesdames et messieurs, la Commune de Lomié vient d'obtenir du Premier Ministre à travers le Décret N°2010/1742/PM du 08 Juin 2010 portant incorporation au domaine privé de la Commune de Lomié, d'une parcelle du domaine forestier national situé dans le Département du Haut-Nyong. En un mot le classement de sa forêt Communale.

Il y a lieu de s'en féliciter car le chemin a été difficile et parfois conflictuel, mais le résultat est là et je profite de cette occasion qui m'est offerte pour féliciter et encourager le Chef de Service de la forêt Communale de Lomié à continuer dans l'effort, car plusieurs étapes restent à parcourir. Le Service de la forêt Communale de Lomié comme dans toutes les Communes fonctionne avec plusieurs difficultés certes, mais les discussions sont en bonne voie afin d'améliorer les conditions de

travail non seulement du Chef de Service de la forêt Communale, mais de toute l'équipe de ce service qui sera mis en place dans les prochains jours.

L'Exécutif Communal n'a pas trouvé d'objection aux propositions faites par le Chef de service de la Forêt Communale de Lomié relative à la reconnaissance dans l'organigramme de la Commune du Service de la Forêt Communale et même de l'organigramme bien détaillé dudit service. Ces décisions seront formalisées par des actes municipaux dans les prochains jours.

Messieurs les Chefs de Service des Forêts Communales,

Après la formation tenue à Messondo sur l'élaboration des plans annuels d'opération en général, vous voici à Lomié cette fois –ci pour être formé sur les (CPF) comités paysans forêts, l'introduction du processus FLEGT ainsi que les inventaires des Forêts communales. Tout ceci vous permettra d'enrichir vos connaissances, vos aptitudes ainsi que vos attitudes afin de faciliter de manière efficace la mise en œuvre de la foresterie communale dans vos communes respectives.

A cet effet, je vous demande de bien suivre les enseignements qui vous seront prodigués afin d'en faire bon usage, d'être assidu et ponctuel, aux travaux de votre atelier. Vous êtes chez vous à Lomié et j'ai la certitude que les résultats de l'atelier seront atteints.

Je suis convaincu que la qualité des participants et le climat de convivialité qui devra régner tout au long de cette formation augurent déjà de la qualité de travail que vous allez mener durant ces quatre jours.

J'ose espérer qu'au delà de cette formation, le CTFC continuera à donner son appui pour la mise en œuvre de la foresterie Communale dans nos communes respectives d'une part, qu'il puisse en collaboration avec les communes développer une stratégie afin d'améliorer les conditions de travail des Services de Forêts Communales.

C'est sur cette note d'espoir que je souhaite à vous tous et à chacun de vous, bon travail afin que vivent :

La foresterie communale ;
La Commune de Lomié
Et que vive le Cameroun,
Je vous remercie de votre aimable attention.

Célestin ASSAMA MBONGO, Maire de la Commune de Lomié

ATELIER DE FORMATION DES SFC
COMITE PAYSANS FORET (CPF), INTRODUCTION PROCESSUS FLEGT ET INTRODUCTION INVENTAIRES DES FORETS COMMUNALES

DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE LOMIE

Monsieur le Maire de la Commune de Lomié,
Mesdames et Messieurs les Responsables du Centre Technique de la Forêt Communale,
Mesdames et Messieurs les Chefs de Service de la Forêt Communale,
Chers participants,
Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un réel plaisir de prendre la parole au nom de Monsieur le Sous-préfet empêché à l'occasion de l'atelier de formation des Chefs de Service des

Forêts Communales sur les (CPF) Comités Paysans Forêts, l'introduction au processus FLEGT et l'introduction aux inventaires des Forêts Communales.

Permettez-moi de souhaiter à la suite de Monsieur le Maire, la bienvenue à tous les participants à cet important atelier.

Mesdames et Messieurs,

L'Arrondissement de Lomié se sent honoré aujourd'hui en abritant les assises de cet atelier de formation. Il convient sans doute de rappeler que la Commune de Lomié, comme l'a dit Monsieur le Maire vient d'obtenir le classement de sa forêt Communale couvrant une superficie de **15 190 hectares,** ce qui est un grand résultat et mérite de ce fait des félicitations.

Nous sommes flattés par la présence massive des participants à cet atelier de formation qui pour la plupart ont dû décommander leurs différents rendez-vous et parfois perturber leur calendrier de travail pour venir suivre cette formation.

Pour cela, nous exprimons au nom de Monsieur le Sous-préfet empêché, notre profonde gratitude au (CTFC) Centre Technique de la Forêt Communale.

Au Directeur du (CTFC) Centre Technique de la Forêt Communale, avec les expressions de politesse superlatives, dire le sentiment de satisfaction qui nous anime de vous voir aujourd'hui à Lomié.

C'est une reconnaissance sans préalable de l'importance de cet atelier de formation dont les enseignements devront, tel que nous le souhaitons, offrir plus d'opportunités aux Chefs de Service des Forêts Communales dans la gestion des forêts Communales.

Nous voyons par cette formation, la traduction concrète en action de la politique du gouvernement qui milite pour une implication des parties prenantes à la gestion des ressources naturelles.

Ne dit-on pas souvent je cite : « Lorsqu'on cesse d'apprendre, on doit cesser de travailler ? » C'est tout dire, chers participants. Il ne s'agit pas de venir à Lomié suivre la formation, le plus important c'est de mettre cette formation en pratique une fois rentré dans vos communes respectives.

Nous exhortons le CTFC à continuer cet appui aux Communes et de tout mettre en œuvre en partenariat avec celles-ci, des stratégies efficaces d'amélioration des conditions de travail et de vie des personnels des Services des Forêts Communales. Ceux-ci travaillent comme vous le savez dans les conditions extrêmement difficiles mais les résultats sont là.

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouvert l'atelier de formation des Services de Forêts Communales sur les CPF et l'introduction au processus FLEGT ainsi des inventaires dans la forêt Communale afin que vivent :

La Commune de Lomié ;
Le Cameroun ;

Je vous remercie.

Devoir à faire

SECTION PAO/BUDGETISATION

Devoir 1 :

Améliorer / réviser le PAO et le budget pour la CFC / SFC pour 2011, selon les recommandations / conseils et proposer / confirmer avec le maire et SG (compte rendu de la réunion avec le Maire / SG signé).

Devoir 2 :

Préparer une présentation pour la réunion du conseil municipale pour justifier / argumenter / défendre le PAO et budget lors de la réunion.

SECTION CPF

Devoir 3: CPF à créer

a) Elaborer un plan d'action pour la mise en place des CPF et un calendrier de descentes dans les villages/secteur pour la sensibilisation (communes concernées).
b) Valider le plan d'action, le découpage des secteurs CPF et le calendrier de descentes dans les villages (pour la sensibilisation), lors de la réunion communale (Commune, MINFOF, MINATD, exploitants forestiers, Chefs traditionnels, etc.) (communes concernées !). **Indicateurs :** PV de la réunion, ou liste (signature !) des personnes rencontrées.
c) Sensibiliser les populations pour la mise en place des CPF, dans les villages n'ayant pas de CPF. **Indicateurs :** PV des réunions et Listes de présence
d) Préparer et tenir les élections des membres des CPF. **Indicateurs :** PV des réunions et listes de présence ; Acte de désignation des membres des CPF signés par le Sous-préfet
e) Suivre la signature des récépissés de déclaration des CPF mis en place, par la Préfecture. **Indicateur :** Récépissés de déclaration des CPF

Devoir 4 : CPF mis en place

a) Organiser les réunions avec les CPF existants en vue de :
   - Identifier les besoins des CPF en terme de renforcement des capacités (formations, matériel, etc.)
   - Elaborer un PAO avec chaque CPF et l'intégrer dans le PAO de la CFC / SFC

   Indicateurs : PV de chaque réunion + listes de présence ; PAO complet
b) Rencontrer les exploitants forestiers opérant au sein de la commune, en vue d'identifier les potentiels axes de collaboration. **Indicateurs :** PV de(s) réunion(s), ou liste (signature !) des personnes rencontrées

Devoir 5 : Suivi des activités par les CPF

a) Pour chaque activité menée, remplir la fiche de suivi mise à votre disposition ; et signer à chaque fois

b) Transmettre ces fiches de suivi des activités au CTFC (Antennes Est et Centre / Sud) toutes les fins de mois. **Indicateur :** Existence des fiches au niveau du CTFC

N.B : ne pas oublier de joindre les PV et listes de présence correspondants aux activités menées

SECTION INVENTAIRE D'AMENAGEMENT

Devoir 6 :

Elaborer un plan de sondage pour votre forêt communale et définir son taux de sondage.

Devoir 7 :

Elaborer un calendrier de la charge de travail totale nécessaire à la réalisation d'un inventaire d'aménagement pour votre forêt communale suivant le tableau ci-dessous.

- Planifier les différents travaux à réaliser en fonction du temps (mois).
- Budgétiser la réalisation de ces travaux.

	PARAMETRES	VALEURS
A	Superficie totale à inventorier (ha)	Celle de votre commune
B	Taux de sondage (%)	1%
C	Superficie des parcelles	0,5
D	Longueur d'une parcelle	200m
E	Travail effectif d'une équipe (j/mois)	18
F	Rendement jour équipe (km/j)	3
CALCULS A EFFECTUER		**RESULTATS**
G	Nombre de parcelles d'inventaire	A déterminer
H	Kilométrage layons de comptage à ouvrir (km)	A déterminer
I	Rendement Mensuel (km/mois)	A déterminer
J	Charge de travail totale (équipe/mois)	A déterminer

SECTION INVENTAIRE D'EXPLOITATION

Devoir 8 :

Elaborer un dossier pour obtenir un permit annuel d'exploitation (=certificat de coupe) pour une parcelle de 600ha au 1 / 200.000^{éme} d'une forêt communal fictif (voir information supplémentaire dans le tableau ci-dessous) et le budget conséquent. Expliquer dans une note séparée quels documents, matériels et logiciels sont nécessaires pour la réalisation d'un inventaire d'exploitation.

	PARAMETRES	VALEURS
A	Superficie totale à inventorier (ha)	600
B	Taux de sondage (%)	100%
C	Superficie des parcelles	25ha

D	Longueur d'une parcelle	1000m
CALCULS A EFFECTUER		**RESULTATS**
E	Travail effectif d'une équipe (j/mois)	à déterminer
F	Rendement jour équipe (km/j)	à déterminer
G	Nombre de parcelles d'inventaire	à déterminer
H	Kilométrage layons de comptage à ouvrir (km)	à déterminer
I	Rendement journalier (m/jour)	à déterminer
J	Charge de travail totale	à déterminer

SECTION PROCESSUS FLEGT

Devoir 9 :

Elaborer une présentation qui montre les avantages / désavantages d'adhésion au processus FLEGT et discuter avec l'exécutif communal (Maire, SG etc.) ; essayer de donner la même présentation au conseil municipal lors de la défense du PAO / budget 2011.

SECTION VIH/SIDA

Devoir 10 :

Quel est votre comportement à adopter vis-à-vis une personne vivant avec VIH (PVVIH) ? Élaborer une petite note.

Devoir 11 :

Quel est votre conseil à quelqu'un qui a eu hier un contact à risque ? Expliquer dans une petite note votre conseil.

SECTION GENERALE

Devoir 12 :

Intégrer tous les documents reçus pendant la formation dans votre système d'archivage.